



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 11 décembre 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-44

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 14

**Objet : Fixation des durées d'amortissement suite au passage à la norme budgétaire et comptable M57, année 2024.**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

## ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère Municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Rokhaya	KEITA	Présidente de l'Association ODASS
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Maurice BOISDON, M. Michel BÂTARD représenté par Mme Sylvaine LE STRAT, M. Laurent GUIGNARD représenté par Mme Claude MASURE.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2321-1 à L2321-5 concernant les dépenses,

**VU** l'arrêté du 21/12/2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 9 décembre 2002 relative à la fixation des durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers, sous la nomenclature M14,

VU l'avis favorable du Trésorier comptable d'Étampes en date du 17/11/2023 pour l'adoption du référentiel M57,

CONSIDERANT l'obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale de changer de nomenclature comptable à compter du 1 er janvier 2024,

CONSIDERANT que les immobilisations déjà intégrées à l'inventaire patrimonial doivent poursuivre leur plan d'amortissement initial jusqu'à leur terme,

CONSIDERANT la nécessité de mettre davantage en cohérence la durée de vie et la durée d'amortissement comptable selon le tableau d'amortissement suivant,

M14		M 57	
Compte et libellé	Durée d'amortissement	Compte et libellé	Durée d'amortissement
Biens de faibles valeurs 500 € TTC	1 an	Biens de faibles valeurs 1 000€ TTC	1 an
<i>Immobilisation incorporelle</i>		<i>Immobilisation Incorporelle</i>	
202 - Frais relatifs aux documents d'urbanisme	néant	202- Frais relatif aux documents d'urbanisme	10 ans
2031 - Frais d'études, de recherches et de développement	néant	2031 - Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
2032 - Frais de recherche et développement	néant	2032 - Frais de recherche et développement	5 ans
		2033 - Frais d'insertion si non suivis de travaux	5 ans
2041511 - Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers	néant	2041511 - Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers	10 ans
2041582 Subventions d'équipement versés aux EPL – Bâtiments et Installation	néant	2041582 Subventions d'équipement versés aux EPL – Bâtiments et installation	30 ans
20421 - Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier	néant	20421 - Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier	10 ans
204422 - Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé – Bâtiments et installation	néant	204422 - Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé – Bâtiments et installation	30 ans
2046 - Attribution de compensation d'investissement	néant	2046 - Attribution de compensation d'investissement	1 an
2051 - Lociciels	2 ans	2051 - Lociciels	3 ans
<i>Immobilisation corporelle</i>		<i>Immobilisation corporelle</i>	
2121 - Plantations	20 ans	2121 - Plantations	20 ans
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
21311 - Hôtel de Ville	néant	21311 - Hôtel de Ville	30 ans
21312 - Bâtiments scolaires	néant	21312 - Bâtiments scolaires	30 ans
21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	néant	21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30 ans
21314 - Bâtiments culturels et sportifs	néant	21314 - Bâtiments culturels et sportifs	30 ans
21316 - Equipements du cimetière	néant	21316 - Equipements du cimetière	30 ans
21318 - Autres bâtiments publics	néant	21318 - Autres bâtiments publics	30 ans
2135 - Installation et appareil de chauffage	20 ans	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30 ans
2135 - Appareil de levage, ascenseur	30 ans		
2138 - Autres constructions, bâtiments légers, abris	néant	2138 - Autres constructions, bâtiments légers, abris	10 ans
2151 - Réseaux de voirie	néant	2151 - Réseaux de voirie	10 ans
2152 - Installation de voirie	néant	2152 - Installation de voirie	30 ans
21533 - Réseaux câblés	néant	21533 - Réseaux câblés	10 ans
21534 - Réseaux d'électrification	néant	21534 - Réseaux d'électrification	10 ans
21538 - Autres réseaux	néant	21538 - Autres réseaux	10 ans
2156 - Matériel roulant	5 ans	2156 - Matériel roulant	10 ans
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	néant	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
		215731 - Matériel et outillage voirie	8 ans
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	néant	215738 - Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	néant	2158 - Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2161 - Œuvres et objet d'art	néant	21621 - Œuvres et objets d'art - biens sous-jacents (mobilier)	10 ans
2168 - Autres collections et œuvres d'art	néant		
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers - Equipement des cuisines	15 ans	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2182 - Matériel de transport	10 ans	21828 - Matériel de transport - voitures	5 ans
		21829 - Matériel de transport - camions et véhicules industriels	8 ans
21831 - Matériel informatique	3 ans	21831/21838 - Matériel informatique	5 ans
2184- Mobilier	15 ans	21841/21848 - Matériel de bureau, mobilier /Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2184 - Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans		
2186 - Cheptel	néant	2186 - Cheptel	1 an
2188 - Coffre-fort	30 ans		
2188 - Autres immobilisations corporelles / matériel classique	10 ans	2188 - Autres Immobilisations corporelles	10 ans

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour et 1 abstention (Mme COMMEIGNES),

- Abroge la délibération du 9 décembre 2002 relative à la fixation des durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers, sous la nomenclature M14,
- Dit que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2023 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités d'origine,
- Dit que la date d'émission du mandat correspond à la date de mise en service définit le point de départ de l'amortissement,
- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Accepte le nouveau tableau des durées d'amortissement et fixe le montant maximum des biens de faibles valeurs à 1 000,00 € TTC .

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation  
Le Vice-Président

Gilbert DALLERAC



